Section du Morbihan

« Résister est un verbe qui se conjugue au présent » Lucie Aubrac

Compte-rendu CAPL du 13 novembre 2018

Ordre du Jour

1- CAPL n°1 Préparation de la Liste d'Aptitude 2019 au grade d'Inspecteur
2- CAPL n°2 Préparation de la Liste d'Aptitude 2019 au grade de Contrôleur

CAPL Liste d'Aptitude de B en A

31 postulant.e.s contre 28 l'an dernier.
La Direction a décliné certains critères de sélection pour être retenu excellent. Critères hyper sélectifs car peu de place.

1 «potentialité de promotion» offerte au département du Morbihan pour 2019. **Solidaires** a mis en valeur les qualités de nos adhérent.e.s et de nos mandants.

La Direction a retenu et classé «excellent» seulement **2 candidat.e.s** et a proposé en «très bon» 1 seule nouvelle candidate.

La Direction ne souhaite pas allonger la liste des "très bon" et propose de revoir la préparation aux concours A et de renforcer l'accompagnement de l'épreuve orale.

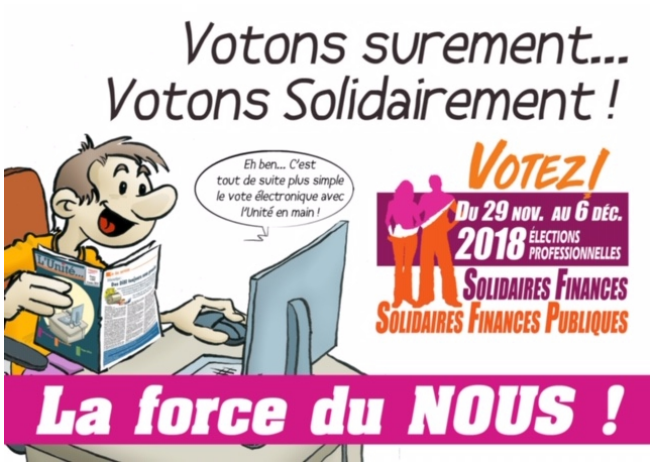

CAPL Liste d'Aptitude de C en B

50 postulant-e-s contre 53 en 2017, 68 en 2016, 90 en 2015, 98 en 2014, 110 en 2013 et 151 en 2012. La Direction a décliné certains critères de sélection pour être retenu excellent (notation-évaluation, avis du responsable de service et participation à la formation).

La «potentialité de promotion» offerte au département, autrement dit, le nombre de candidat.e.s pouvant utilement être présenté.e.s comme «excellent» et ayant des chances d'être promus est de :
4 agent.e.s.

Cette CAPL s'est déroulée dans un climat délétère notamment lorsque la Direction a décidé de bouleverser l'ordre de classement du vivier des « excellent ».

Du jamais vu…dans le Morbihan !!!

Solidaires Finances Publiques et l'ensemble des organisations syndicales du Morbihan se sont fortement opposés au règne de l'arbitraire dans la constitution de cette liste lors de cette CAPL.

En définitive, à l'issue de la CAPL :
7 candidat-e-s ont été retenu-e-s et classé-e-s «excellent».

Solidaires a mis en valeur les qualités de nos adhérent-e-s et de nos mandants.

Section du Morbihan

Ainsi, suite aux interventions des élu-e-s du personnel, nous avons eu la satisfaction de voir 4 collègues supplémentaires portés sur la liste des «excellent» et 7 candidat-e-s proposé-e-s «très bon».

Les élu-e-s de **Solidaires Finances Publiques** ont rappelé, dans chaque intervention, qu'ils ne se livreraient à aucun classement entre les agent.e.s et se garderaient d'établir une comparaison entre les dossiers.

Pour nous, ce classement est de la seule responsabilité de l'administration.

Solidaires Finances Publiques a voté «contre» les listes de candidat-e-s «à revoir», «très bon» ou «excellent».

Ce vote mérite une explication qui a, du reste, été fournie au cours des CAPL :

Il ne s'agit en aucun cas de voter contre les agent-e-s qui se sont vus classés «excellent» ou «très bon», mais bien contre les modalités de sélection du dispositif actuel de la liste d'aptitude.

Les motifs d'opposition ne manquent pas:

-les aspects subjectifs de la liste d'aptitude,
-l'absence d'homogénéité dans l'élaboration des listes d'aptitude,
-le fait que toutes les candidatures y compris celles identifiées comme «à revoir» ne soient pas soumises à l'examen de la CAP Nationale,
-les conséquences de la «culture du mérite» en matière de conditions de travail et d'ambiance professionnelle,
-les choix opérés par l'administration centrale en matière d'équilibre entre concours, examens professionnels et listes d'aptitude.

Si nous nous félicitons de constater l'inscription de certains de nos collègues dans le champ des promotions possibles dans le cadre de la campagne 2019 de liste d'aptitude, nous ne pouvons accepter le principe d'un classement qui discrimine les agent.e.s entre eux sur la base de critères subjectifs.

Les élu-e-s de Solidaires Finances Publiques en CAPL du Morbihan

Véronique Techer - Christine Moncomble
Marc Villecourt – Annie Dudouit
Yannick Le Sausse – Catherine Le Guern-Troalic
Françoise Mathieu – Florence Hamonou
Nicolas Lhuillery – Murielle Le Pabic
Experte : Nathalie Tennier

Déclaration liminaire

En introduction, **Solidaires Finances Publiques** a lu une déclaration :

"Monsieur le Président,

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires.

Pour Solidaires Finances Publiques, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agent.e.s C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie

supérieure pour les agent.e.s n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. Les agent.e.s sont désabusé.e.s, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

En ouverture des travaux, nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale.

Nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans toutes les catégories.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé.

Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas.
Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agent.e.s et ce quels que soient les métiers exercés. Concernant l'engagement des agent.e.s à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, **Solidaires Finances Publiques** estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Les élu.e.s de **Solidaires Finances Publiques** attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.
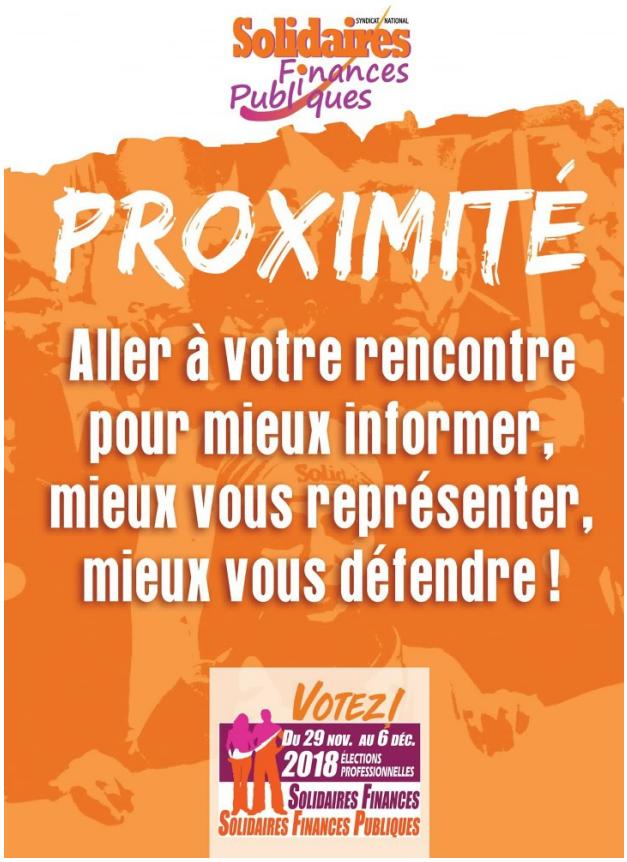
Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agent.e.s figurant sur ces listes mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire. "